

Les Bois, le 12 juillet 2016

## *Avis officiel N° 5/2016*

### **FIN D'APPRENTISSAGE**

Madame Coline Egger a passé avec succès ses examens de fin d'apprentissage d'assistante socio-éducative à la Crèche Croque-Pomme. Le Conseil communal lui adresse ses félicitations pour l'obtention de son CFC et lui transmet tous ses meilleurs vœux pour son avenir.



### **EPURATION DES EAUX ET TAXE AU SAC**

« Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme ». Cette célèbre maxime d'Antoine Lavoisier (1743-1794) est toujours d'actualité. Pour preuve, nous mentionnerons que le papier de toilette, les lingettes humides, les médicaments en plaquettes, les téléphones portables, les clés et les restes de nourriture qui sont jetés dans les toilettes se retrouvent immanquablement devant le dégrilleur à l'entrée de la STEP au début du processus d'épuration.

S'il est admis que cette situation est normale pour le papier de toilette, cela l'est un peu moins pour le reste des objets susmentionnés. Si l'on peut également admettre que la perte d'un portable ou de clés dans les toilettes soit accidentelle, le fait de retrouver de la nourriture et des lingettes humides semble tout à fait volontaire.

Suite à l'introduction de la taxe au sac dans le Canton de Neuchâtel, il a été constaté que la population des rongeurs dans les canalisations (le rat) était en forte progression. Cette réalité n'est pas démentie dans notre commune jurassienne. Les restes de nourriture trouvés à l'entrée du processus d'épuration nous laissent imaginer que cette population n'a aucun souci à se faire pour son avenir. Nous terminerons en précisant que ce petit animal sait s'accommoder de peu et qu'il est, en outre, capable de passer les siphons de nos WC. Aussi, si vous ne souhaitez pas avoir la visite de ces petits rongeurs, nous vous invitons à éviter autant que possible de les nourrir.

D'autre part, au moment des départs en vacances, il est d'usage dans les entreprises de procéder aux nettoyages. A cet effet, on utilise des produits dégraissants qui se retrouvent, eux aussi, dans les canalisations. Cette action a pour effet de dégraisser également les canalisations communales et on se retrouve fréquemment au début de cette période avec des blocs de graisse qui ont été détachés des canalisations. Nous rappelons ici que le déversement d'huiles végétales et minérales dans les canalisations est strictement interdit. Un récupérateur d'huiles est à disposition à l'écopoint du village.



### **SERVICE DE PUÉRICULTURE**

Nous vous rappelons qu'il n'y aura pas de consultation de puériculture au mois d'août. Les prochaines consultations auront lieu le mardi 6 septembre 2016.



## TRAVAUX DURANT LES JOURS FÉRIÉS

Le Canton du Jura compte de nombreux jours fériés que les cantons qui nous entourent ne connaissent pas. Nombreux sont les gens qui profitent de ces jours de congé pour effectuer quelques travaux dans leur maison ou dans leur jardin.

Le Conseil communal rappelle ci-dessous que, conformément à la Loi sur les jours fériés et le repos dominical, « *il est interdit de se livrer à un travail ou à une occupation qui cause du bruit ou qui trouble sérieusement les offices religieux ou, d'une manière générale, la paix dominicale* ».

Cette règle est valable pour Vendredi saint, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, la Fête-Dieu, l'Assomption, le Jeûne fédéral, la Toussaint et Noël. Le lundi de Pâques, le lundi de Pentecôte, ainsi que le 2 janvier, le 1<sup>er</sup> mai et le 23 juin, pour autant que ces trois derniers jours ne coïncident pas avec un dimanche, il est permis de se livrer à des travaux agricoles, domestiques et forestiers.



Conseil communal